



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier » 2016-2018

Volet « systèmes d'information financiers ministériels »

SIFm

Octobre 2016

Avant-propos : périmètre du système d'information financier ministériel

Le système d'information financier ministériel (SIFm) correspond, du point de vue strictement applicatif informatique :

- à CHORUS (le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat, comprenant l'application Chorus cœur et ses satellites "Chorus Pro"¹, "Chorus Formulaires", "Chorus Déplacements Temporaires", "PLACE", ... plus les composants à venir),
- et à l'ensemble des applications ministérielles ou interministérielles métier (AMM - AIM) qui échangent des informations avec Chorus.

Il constitue un sous-ensemble du « système d'information financier et budgétaire » du ministère, qui comprend également les applications nécessaires au pilotage budgétaire (systèmes d'information décisionnels en particulier) et les applications financières développées au profit d'établissements publics (notamment les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Le pilotage du SIFm s'inscrit dans le cadre interministériel du Système d'Information Financière de l'Etat (SIFE) dont un des acteurs centraux est l'Agence pour l'Information Financière de l'Etat (AIFE), qui a en charge « la cohérence du système d'information financière de l'Etat dont elle définit et met en œuvre la stratégie² ».

¹ En cours de déploiement, il remplace « CHORUS FACTURES »

² Article 2 du décret du 11 février 2005 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence pour l'informatique financière de l'Etat.

Sommaire

AVANT-PROPOS : PERIMETRE DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER MINISTERIEL.....	0
SOMMAIRE	1
1. CONTEXTE ET BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEMARCHES DE SECURISATION DES SIFM.....	2
2. AXES DE TRAVAIL DU VOLET SIFM DU PAM CIF 2016-2018	4
3. PLAN D'ACTION CONSOLIDE.....	9
ANNEXES.....	11

1. Contexte et bilan des actions menées dans le cadre des démarches de sécurisation des SIFm

L'ensemble des actes de gestion du MENESR transite par des systèmes d'information. La sécurisation du SIFm peut apporter des solutions pour maîtriser les risques budgétaires, comptables et financiers de notre périmètre. L'application des règles de gestion implique une transposition rigoureuse dans les outils employés par les acteurs de cette gestion.

Le directeur des affaires financières du MENESR, en tant que responsable de la fonction financière ministérielle est le garant de « la correcte prise en compte » des règles de gestion « dans les systèmes d'information propres à son ministère³ ».

Les systèmes d'information innervent le fonctionnement du MENESR et transcendent les directions ce qui induit des problématiques transversales avec de nombreuses parties prenantes. Il est nécessaire d'échanger et de s'assurer de la bonne diffusion des informations relatives à l'usage des outils informatiques.

Ce constat incite à pérenniser les instances d'échange qui favorisent la circulation de l'information, comme le comité Chorégie, destiné entre autres à faire circuler et traiter toute l'information intéressant de près ou de loin le SIFm. Il plaide également pour une affirmation de la logique « réseau », en particulier concernant CHORUS. Enfin, il suppose un investissement constant du ministère dans les instances interministérielles qui traitent des problématiques d'informatique financière.

Ces lignes directrices seront développées dans la partie suivante.

POINTS FORTS

- La démonstration de l'importance et de l'intérêt de la démarche de sécurisation des habilitations aux AMM a été réalisée (COFIL dernier)
- La rationalisation des organisations et des plateformes est un levier pour sécuriser les outils informatiques et leurs usages
- Une demande forte, notamment en matière de formation

AXES D'AMÉLIORATION – POINT DE VIGILANCE

- Mobiliser et dégager des ressources suffisantes pour traiter le sujet
- Stabiliser les organisations
- Le comité Chorégie « rénové » est effectivement relancé mais doit encore affirmer sa légitimité et sa capacité à échanger sur les sujets transverses

³ Article 69 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

> Bilan du volet SIFm du PAM CIF 2014-2016 :

	Actions	Responsables	Statut	Commentaires
CONSOLIDER	Mise en conformité des habilitations « Responsable de programme » dans Chorus avec les délégations juridiques	DCISIF		
	Renforcement des révisions périodiques des habilitations Chorus à l'administration centrale	DCISIF		
	Généralisation de la gestion « décentralisée » des habilitations Chorus dans les services déconcentrés	DCISIF		Fin programmée le 1 ^{er} janvier 2017
	Fiabilisation et formalisation de l'Annuaire des référents du SIFm	DCISIF		Réalisation de cette action essentiellement en académies
	Base des référentiels publiée sur Pléiade	DCISIF		
	Formalisation des principes de représentation du ministère à la comitologie AIFE (et de diffusion de leurs comptes rendus)	DCISIF		
	Réinstaller le Comité CHOREGIE	DCISIF		Réunion effective de cinq comités CHOREGIE ayant permis de mutualiser l'information relative à CHORUS, ses AMM, et ses périphériques à l'ensemble des acteurs d'administration centrale concernés par le pilotage de ce périmètre S.I (5 réunions).
	Etablir un bilan de l'effectivité et de l'efficacité du Comité CHOREGIE	DCISIF		Réflexion sur les évolutions potentielles de cette instance pour répondre aux attentes des agents
	Compléter la documentation relative au support national CHORUS	DNE et DCISIF		Dernière actualisation de la documentation en 2014
	Contractualisation avec l'AIFE des principes de fonctionnement « en mode permanent »	DCISIF et AIFE		Action corrélée à la stabilisation de notre organisation
ETENDRE	Etat des lieux sur la gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des systèmes d'information)		Expérimentation initiée sur Anagram
	Formalisation de la politique générale de gestion des habilitations des AMM	DCISIF avec DNE et RSSI (responsables sécurité des systèmes d'information)		Action dont la mise en œuvre dépend de l'action supra
ACCOMPAGNER	Analyse des besoins académiques et des solutions identifiées dans d'autres ministères	DCISIF		Enquête réalisée via l'outil d'enquête de l'intranet du ministère (Pléiade)
	Présentation en COPIL CIC-CIB de scénarii de politiques de formation ministérielle à CHORUS	DCISIF		Décalé en raison du plan de charge

2. Axes de travail du volet SIFm du PAM CIF 2016-2018

Le volet SIFm du PAM CIF 2016-2018 s'emploiera à développer les trois axes de travail suivants :

> Sécourir :

Les activités du ministère, notamment « métiers », sont menées avec des outils informatiques. En bout de chaîne, ces activités ont des impacts comptables et financiers. Il convient donc de sécuriser l'ensemble de la chaîne, des accès aux outils (sécurisation des habilitations des utilisateurs à Chorus et aux applications ministérielles métiers (AMM) qui lui sont interfacées et qui se déversent dans CHORUS) à la bonne appropriation de leurs capacités et de leurs spécificités, levier essentiel de sécurisation des SIFm. La maximisation de l'usage de CHORUS n'est possible qu'à travers d'un parcours de formation répondant aux besoins précis des agents.

Il en découle les actions suivantes :

■ Le suivi des rôles « CHORUS » :

Cette action consiste à extraire, tous les trimestres, l'ensemble des rôles et utilisateurs de CHORUS dans les services déconcentrés et en administration centrale. Un tableau de suivi sera construit à la suite de cette extraction et permettra de comparer les évolutions du nombre d'utilisateurs et de rôles entre les différentes périodes examinées. Ce suivi revêt une importance particulière avec les services déconcentrés qui ont signé un protocole dans le cadre de la gestion locale des utilisateurs.

■ La matrice d'incompatibilité des rôles :

Des rôles sensibles sont identifiés par l'AIFE. Toutefois, il n'existe pas de matrice d'incompatibilité des rôles interministérielle. Lors du déploiement de CHORUS au ministère, un tel outil a été élaboré. Le DCISIF se propose de rénover cet instrument au service de la sécurisation des habilitations, en intégrant les problématiques des gestionnaires (continuité des activités) et leur hétérogénéité.

■ Parcours « type » de formation et capacité de mise en œuvre :

Les capacités fonctionnelles de CHORUS nécessitent des agents bien formés, en mesure d'appréhender des actes de gestion complexes. La formation est indispensable pour répondre à ces enjeux, en particulier pour les nouveaux arrivants. Le DCISIF, dans un premier temps, initiera une analyse détaillée des besoins afin de définir des parcours « types » de formation. Dans un second temps, une étude de faisabilité de la mise en œuvre de ce(s) parcours de formation sera effectuée avec les services compétents. Un prisme « coût » et gestion administrative sera adopté.

■ La gestion locale des utilisateurs :

Le déploiement de cette modalité de gestion des utilisateurs en académie sera terminé en janvier 2017.

- La politique d’habilitation aux AMM :

Les actes de gestion issus des AMM et les volumes financiers qui en découlent sont significatifs. Les travaux, initiés dans le cadre du précédent PAM⁴, seront reconduits pour la période 2016-2018.

- Le recensement des référentiels budgétaires et comptables :

Cette action est connectée avec le volet « CIB – Etat⁵ » du PAM CIF 2016-2018. Les référentiels budgétaires et comptables participent à la traduction des activités du ministère dans un langage financier commun. Afin de fiabiliser les comptabilités générale et budgétaire, il est nécessaire de recenser les documents à jour et exploitables. Cet exercice profitera à tous les acteurs du SIFm, où qu’ils soient dans la chaîne de gestion.

ACTION	RESPONSABLE	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Suivre les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF						
Rénover la matrice d’incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF – RPROG						
Définir des parcours « types » de formation à Chorus	DCISIF						
Evaluer les possibilités de mise en œuvre de ces parcours de formation avec les services idoines	DCISIF – services intéressés						
Finaliser le déploiement de la gestion locale des utilisateurs de CHORUS	DCISIF						
Finaliser l’expérimentation initiée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations de cette AMM.	DCISIF-DGRH-DNE						
Matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD						
Recenser les référentiels budgétaires et comptables employés sur notre périmètre	DCISIF – DAF A – SAAM C1 et SD						

⁴ Les travaux d’analyse ont démarré sur l’application « ANAGRAM ».

⁵ Voir la partie 2.3 : fiabiliser la comptabilité budgétaire pour davantage de précisions.

> **Documenter :**

La sécurisation de nos processus de gestion en matière de SIFm implique la documentation rigoureuse de nos actions. Il doit être spécifié les prérogatives et fonctions attribués à la mission CHORUS du ministère. Enfin, les options prises doivent être expliquées et conservées afin d’assurer la traçabilité des choix retenus.

■ Attributions et fonctions de la mission « CHORUS » :

Il s’agit d’une action de moyen/long terme qui comporte une dimension organisationnelle majeure. La définition des prérogatives de la mission CHORUS, ne pourra être déterminée avec précision sans une stabilisation des organisations. Depuis fin 2015, le MENESR connaît une accélération des reconfigurations des plateformes CHORUS avec le déploiement des services facturiers. Ces évolutions substantielles, supposent une modification des attendus de la mission CHORUS. La stabilisation des organisations est un prérequis à la recomposition de la mission CHORUS du ministère, ce qui aura des incidences sur le délai de réalisation de cette action.

■ Traçabilité des choix opérés en matière de paramétrage :

Cette action est particulièrement ambitieuse. Elle suppose l’obtention d’une photographie exhaustive de notre organisation financière transposée dans CHORUS et Chorus formulaires. Cet état des lieux serait ensuite utilisé pour identifier des paradigmes permettant de catégoriser les différentes orientations adoptées par les différents services utilisateurs, et d’en assurer la traçabilité.

ACTION	RESPONSABLE	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF						
Assurer la traçabilité des choix opérés en matière de paramétrage dans Chorus	DCISIF						

> **Animer :**

La **circulation de l'information** est capitale pour assurer un fonctionnement fluide et éclairé des systèmes d'information financiers. Cet objectif majeur se matérialisera par des actions visant à renforcer les échanges entre les nombreux services centraux et déconcentrés, intéressés par ces problématiques.

- Recenser les besoins des participants aux réunions CHOREGIE et pérenniser les réunions du comité CHOREGIE :

Le renforcement de la circulation de l'information est un levier majeur pour assurer un fonctionnement éclairé des systèmes d'information financiers. Les outils, bien souvent transversaux, impliquent un partage des informations permanent. Ces échanges doivent notamment permettre de mieux appréhender les problématiques soulevées par les systèmes d'information financiers et faciliter la préparation et la mise en œuvre des évolutions des outils.

La vocation du comité CHOREGIE est de fluidifier ces échanges en administration centrale et d'instaurer des « moments d'échanges » entre les multiples parties prenantes aux SIFm du ministère, en administration centrale. Une analyse sera réalisée par le DCISIF afin de répondre aux besoins des participants.

Ce comité a vocation à être pérennisé. Le DCISIF assure l'organisation et le secrétariat de cette instance.

- Actualiser l'annuaire des correspondants CHORUS et animer le réseau des CCA :

Les différents annuaires qui recensent les multiples interlocuteurs « CHORUS » seront actualisés par le DCISIF. La construction, puis l'actualisation des annuaires est la condition première pour mener une démarche d'animation de réseau. L'animation du réseau des CCA comporte deux pans principaux :

- > Une animation verticale : elle consiste essentiellement à transmettre des informations nationales qui ont des effets à l'échelon local.
- > Une animation horizontale : il s'agit de recenser les bonnes pratiques locales, mais aussi les problématiques soulevées par l'usage de l'outil. Enfin, l'animation « horizontale » doit permettre de faciliter les interactions entre les utilisateurs.

- Participer aux instances décisionnelles interministérielles en matière d'informatique financière :

Les instances techniques, opérationnelles et stratégiques sont nombreuses en matière d'informatique financière. Il est important de s'impliquer dans ces réunions afin d'obtenir des informations clés et de soutenir les orientations décidées par le ministère en matière de systèmes d'information financiers, en particulier CHORUS.

Il est nécessaire d'avoir de la visibilité sur le calendrier de ces différentes instances afin que les multiples services intéressés, se répartissent la tâche selon les thèmes traités. Enfin, il faut veiller à la transmission des informations qui découlent de ces instances.

ACTION	RESPONSABLE	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Recenser les besoins des participants aux réunions CHOREGIE et éventuellement faire évoluer cette instance	DCISIF						
Pérenniser les comités CHOREGIE	DCISIF						
Actualiser l'annuaire des correspondants CHORUS	DCISIF						
Animer le réseau des CCA	DCISIF - CSP						
Participer aux instances décisionnelles interministérielles en matière d'informatique financière	DCISIF						

3. Plan d'action consolidé

> « Consolider » les acquis :

Axe : SECURISER	Responsable	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Suivre les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF						
Finaliser l'expérimentation initiée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations de cette AMM.	DCISIF-DGRH-DNE						
Matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD						
Rénover la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF						
Axe : DOCUMENTER							
Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF						
Assurer la traçabilité des choix opérés en matière de paramétrage Chorus	DCISIF						
Axe : ANIMER							
Pérenniser les comités CHOREGIE	DCISIF						
Animer le réseau des CCA	DCISIF						
Actualiser les annuaires des correspondants CHORUS	DCISIF						
Participer aux instances décisionnelles interministérielles en matière d'informatique financière	DCISIF – services intéressés						

> **Etendre les démarches :**

Axe : SECURISER	Responsable	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Définir des parcours « types » de formation à Chorus	DCISIF						
Evaluer les possibilités de mise en œuvre de ces parcours de formation avec les services idoines	DCISIF – services intéressés						
Recenser les référentiels budgétaires et comptables employés sur notre périmètre	DCISIF – DAF A - SAAM C1 - SD						
Finaliser le déploiement de la gestion locale des utilisateurs de CHORUS	DCISIF						
Axe : ANIMER							
Recenser les besoins des participants à CHOREGIE et éventuellement faire évoluer cette instance	DCISIF						

> **Accompagner le changement :**

Axe : SECURISER	Responsable	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Définir des parcours « types » de formation à Chorus	DCISIF						
Evaluer les possibilités de mise en œuvre de ces parcours de formation avec les services idoines	DCISIF – services intéressés						
Axe : ANIMER							
Participer aux instances décisionnelles interministérielles en matière d'informatique financière	DCISIF						

Annexes

Périmètre du SIFm du MENESR

Le SIFm ministériel correspond au sens strict au SI CHORUS, à certaines AIM (applications métier interministérielles) et aux AMM (applications métier ministérielles) qui échangent des informations avec Chorus.

En se fondant sur le contrat de progrès signé avec l'AIFE, le périmètre du SIFm comprend :

CHORUS :

Chorus	<p><i>Situé au cœur du Système d'Information Financière de l'Etat, Chorus couvre un large éventail de fonctionnalités permettant l'automatisation des processus budgétaires et comptables dans le respect des principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ <i>Mise à disposition des ressources : crédits, Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)</i>▶ <i>Exécution de la dépense publique (hors paie des agents de l'Etat)</i>▶ <i>Exécution des recettes non fiscales</i>▶ <i>Gestion des immobilisations</i>▶ <i>Tenue du référentiel des biens immobiliers de l'Etat</i>▶ <i>Gestion financière des projets</i>▶ <i>Tenue des trois comptabilités : générale, budgétaire et analyse des coûts</i>▶ <i>Production et consolidation des comptes de l'Etat</i>
---------------	---

LES SATELLITES DE CHORUS SUIVANTS :

Chorus Formulaires	<p><i>La solution Chorus Formulaires permet aux services métier de saisir de manière simplifiée des actes de gestion sous forme de formulaires. Différentes fonctionnalités sont offertes : expressions de besoins, demandes d'achat, services faits, demandes de subventions, engagement juridique hors marché, ...</i></p>
Chorus Pro	<p><i>La solution Chorus Pro permet aux fournisseurs de l'Etat de transmettre gratuitement leurs factures sous format dématérialisé en supprimant le support papier. Un portail dédié accessible sur internet permet aux entreprises d'y saisir ou de déposer leurs factures et d'en suivre leur traitement.</i></p>
Chorus DT	<p><i>La solution Chorus Déplacements Temporaires (DT) permet d'automatiser l'ensemble du processus de gestion des déplacements des agents de l'Etat depuis l'établissement de l'ordre de mission jusqu'au paiement de l'état de frais en passant par l'établissement de la commande de billet à l'organisme de voyages.</i></p>

PLACE	<i>La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) permet aux acheteurs publics de communiquer électroniquement et de façon sécurisée avec les entreprises sur les marchés publics depuis la consultation initiale jusqu'à la notification d'attribution du marché, en passant par le dépôt de candidature et la remise de l'offre. Elle est également interfacée à Chorus pour permettre la génération d'engagement juridique à partir des saisies opérées dans PLACE.</i>
ORME	<i>La solution ORME (Outil de Rédaction des Marchés de l'Etat) propose une assistance rédactionnelle aux services acheteurs des ministères et des établissements publics (hors EPIC) et facilite ainsi la production des pièces administratives de marchés. Elle a notamment pour objectif de sécuriser juridiquement les procédures de passation.</i>
Chorus ODA	<i>Chorus ODA (« outil décisionnel achats ») est un instrument d'analyse des achats de l'Etat, qui s'adresse aux acheteurs en leur permettant d'obtenir des restitutions statistiques sur des données « achats ». Sa mise en œuvre est actuellement en cours d'expérimentation au sein du ministère.</i>
Chorus CI	<i>Chorus CI (« contrats immobiliers ») est en cours de développement par l'AIFE pour permettre, au sein du système d'information Chorus, d'assurer la gestion et le suivi : - des conventions d'utilisation et loyers budgétaires payés par les services de l'Etat en contrepartie de la mise à disposition de certains immeubles domaniaux, - des titres d'occupation du domaine public ou privé de l'Etat et des redevances domaniales associées, - des prises à bail externes pour les besoins des services de l'Etat. Le MENESR s'est positionné sur la vague de déploiement 2018 de Chorus CI.</i>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS :

AGEBNET	<i>Attribution des bourses des collèges privés et lycées publics et privés et paiement aux familles de l'enseignement privé n'ayant pas accordé de procuration à l'établissement</i>
AGLAE	<i>Gestion des bourses de l'enseignement supérieur</i>
ANAGRAM	<i>Application Nationale de Gestion des Rentes, des Accidents du travail et des Maladies professionnelles</i>
PENSIONS	<i>Gestion des validations de services auxiliaires (titres de perception) des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ex : rachat années d'étude)</i>
SAXO	<i>Gestion des prestations sociales</i>
SEM	<i>Système d'échange ministériel</i>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS-DT :

GAIA	<i>Gestion de la formation continue de différentes catégories de personnel</i>
-------------	--

IMAG'IN	<i>Gestion des jurys d'examens et concours et dépenses liées</i>
----------------	--

LES AMM DONT LES MODALITÉS D'INTÉGRATION À CHORUS SONT A L'ÉTUDE :

SIRAD	<i>Système d'Information de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (interface à l'étude par le MINEFI)</i>
--------------	---

L'INFOCENTRE CHORÉGIE :

Infocentre Chorégie	<i>Application financière décisionnelle permettant le calcul des indicateurs physico-financiers ministériels à partir de la centralisation des données contenues dans l'infocentre CHORUS et les différents systèmes d'information ministériels RH, PAYE, ...</i>
----------------------------	---

Lexique du SIFm du MENESR

■ AMM :

> Applications ministérielles à dominante métier qui gèrent des actes administratifs pour *in fine* aboutir à un processus budgétaire et comptable (commande, facture client, demande de paiement). Ces applications échangent des informations avec Chorus par voie d'interface informatique,

ou

> Outils de pilotage qui croisent des données financières issues de CHORUS et des données métier.

■ CHOREGIE

> Le dispositif ministériel pour assurer la bonne gestion budgétaro-comptables en mode LOLF, comprenant

- Pilotage et soutien de la gestion financière dans Chorus,
- Pilotage et soutien de la gestion dans les AMM,
- Garant d'échanges d'information entre Chorus et AMM,
- Suivi des évolutions administratives, réglementaires et techniques,
- Conduite du changement (accompagnement, formation ...).

■ SN1

> Le soutien technico-fonctionnel ministériel. Le SN1 est assuré pour les utilisateurs Chorus du MENESR par le DCISIF (département du contrôle interne et des systèmes d'information) de la DAF, avec l'appui de deux bureaux de la DAF des ministères pour le volet « gestion des utilisateurs et des habilitations » et des bureaux métiers et le CBCM du ministère pour le volet gestion budgétaro-comptable.

■ CES-CHORÉGIE

> Le CES (Centre d'Exploitation et de Services) CHORÉGIE est le centre national de service qui assure le suivi fonctionnel et technique ministériel de niveau 2 pour les AMM, et de niveau 1 et 2 pour le SEM.

> Le niveau 1 pour les AMM est assuré par les ADSI Chorégie qui sont les référents académiques sur le domaine Chorégie. Les ADSI Chorégie assurent également le niveau 1 sur le SEM